



Lancement de CGPC Assurances

Assurances, courtage, prévoyance, assurance-vie

L'Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC), lance CGPC Assurances dont l'objectif est de devenir une association de représentation des courtiers et mandataires d'intermédiaire d'assurances en prévoyance et IARD et assurance-vie .

En 2021, la loi imposera en effet aux intermédiaires d'assurance d'adhérer à une association professionnelle agréée en charge de l'accompagnement et du suivi de leur activité au plan de la conformité à la réglementation. Le respect par eux d'un code de bonne conduite, leur contribution à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la qualité de leur traitement des données personnelles dont ils disposent, seront plus que jamais au cœur des préoccupations du régulateur.

CGPC Assurances propose à ces professionnels un pack d'accompagnement afin d'engager dès à présent l'amélioration de leur conformité :

- **un audit d'auto-évaluation** en ligne du niveau de cette conformité aisé à réaliser ;
- **un code de bonne conduite** accompagné de documents types à utiliser pour appliquer la nouvelle réglementation ;
- **une formation à distance** sur le thème « *Être conforme à la réglementation en tant qu'intermédiaire en distribution d'assurances* » permettant d'appréhender le contenu du code et la bonne manière de le mettre en œuvre ainsi que de définir un programme d'amélioration de la conformité.

En tant que membre de CGPC Assurances , lesdits professionnels bénéficieront de plus d'une assistance juridique, fournie par les juristes de Covéa protection juridique, ainsi que de l'accès à un service de médiation rendu par La médiation de l'assurance.

CGPC a par ailleurs déposé un dossier à l'AMF pour redevenir une association représentative de CIF et lancera très prochainement CGPC IOBSP, la co-régulation concernant également ces intermédiaires du monde du crédit immobilier.

*« Nos conseillers certifiés CIF nous demandent "un guichet unique" pour leur accompagnement et leur représentation. Nous ne pouvons pas rester sourds à cette demande. Nous avons donc déposé un dossier pour redevenir une association agréée par l'AMF, à travers CGPC CIF, en même temps que nous prenons nos dispositions pour donner corps à CGPC Assurances , CGPC IOBSP et CGPC Immobilier (Carte T) », explique **Raymond Leban, président de CGPC.***